



***Appel à candidatures pour
une résidence d'écrivain
dans le cadre d'un
Projet de Territoire Lecture
« Écritures Vagabondes »
dans le Pays du Mené
(Loudéac Communauté Bretagne Centre)***

Le Blog: <https://ecrituresvagabondespaysdumene.wordpress.com/>

Office de Développement Culturel du Mené

La Chapelle – Mairie

Saint Jacut du Mené

22330 LE MENE

Portable : 0674 387 075

Mail : Odcm.residenceCTL@gmail.com

Table des matières

APPEL À CANDIDATURES D'UNE RÉSIDENCE D'ÉCRIVAIN	4
LE CONTEXTE	5
IDENTIFICATION DU TERRITOIRE DU PAYS DU MENE.....	5
I. LE MENÉ : UN TERRITOIRE EN RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE.....	6
II. QUELS SONT LES PARTENAIRES ?.....	6
Les établissements scolaires :.....	6
Les écoles primaires :.....	6
Les Collèges :.....	7
Le Lycée :.....	7
Les Médiathèques et Bibliothèques :.....	8
Autres partenaires	9
III LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS DE LA RÉSIDENCE D'ÉCRIVAIN SONT LES SUIVANTS :.....	10
a. Une résidence inscrite dans une démarche de projet.....	10
b. Démythifier le livre et l'écrivain auprès du jeune public (9 – 18 ans) :	10
QUEL TYPE DE RESIDENCE D'ECRIVAIN ?.....	11
I. UNE RÉSIDENCE EN DEUX TEMPS.....	11
II. LES PUBLICS CONCERNÉS.....	11
LA RÉSIDENCE : MODE D'EMPLOI.....	12
I. LES VALEURS DE LA RÉSIDENCE.....	12
II. LES ÉTAPES DE LA RÉSIDENCE.....	12
a. Un temps de création libre.....	12
b. Un temps de rencontres-médiation privilégiées.....	12
c. Quelle organisation pour les rencontres écrivain-partenaires ?.....	13
Les rencontres-médiation entre l'auteur et les partenaires.....	13
La restitution finale du projet de résidence.....	13
Le statut de l'œuvre.....	13
d. Le calendrier prévisionnel de la résidence :	13
LE CADRE JURIDIQUE	14
LES CONDITIONS FINANCIÈRES	14

MOYENS MIS À DISPOSITION :	14
I. LE LOGEMENT :.....	14
II. TRANSPORT ET RESTAURATION.....	14
Transport.....	14
COMMENT CANDIDATER ?	15
LE RÉTRO PLANNING DE L'APPEL À CANDIDATURE :.....	15
II. LES CRITÈRES DE SÉLECTION.....	15
III. LES ÉLÉMENTS À FOURNIR.....	15
Restauration :.....	16
III. PERSONNE CONTACT SUIVANT LE PROJET DE TERRITOIRE LECTURE	16
ANNEXE 2	17

APPEL À CANDIDATURES D'UNE RÉSIDENCE D'ÉCRIVAIN

L'Office de Développement Culturel du Mené (ODCM) a signé en 2016 un contrat de Territoire Lecture de trois ans en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil Départemental 22 ainsi que l'ensemble de 10 communes rurales du Pays du Mené. Ce dispositif triennal a débuté en 2016-2017 avec la venue de Brigitte Mouchel, poétesse-plasticienne. Sa résidence avait pour thème « **les lignes qui traversent le Mené** ». Pour l'année en cours -2017-2018 c'est Isabelle Pandazopoulos, auteure jeunesse, qui relève le défi avec le thème « **on dirait que tu serais, ... sur les pas d'Ulysse** ». Tout comme Brigitte Mouchel elle navigue dans le Pays du Mené à la rencontre des bibliothèques, écoles et collèges, écoutant, glanant ici et là les pièces improbables d'une histoire qui sera présentée aux habitants lors d'un temps fort les 26 et 27 mai 2018. Mais déjà il nous faut prévoir la saison 2018-2019. Ce troisième opus du Contrat Territoire Lecture vise toujours à développer les politiques intercommunales de lecture publique, en ciblant les territoires souffrant d'un déficit d'offre de lecture, et en favorisant autant que possible l'ouverture sur d'autres champs de l'action publique (politiques sociales, petite enfance, lien intergénérationnel, action scolaire).

Pour plus d'informations aller sur le blog : <https://ecrituresvagabondespaysdumene.wordpress.com/>

Le Pays du Mené, territoire rural situé à égale distance entre Rennes, Saint-Brieuc et Vannes, est à la frontière des Côtes d'Armor (22), du Morbihan(35) et de l'île et Vilaine (35).

L'Office de Développement Culturel du Mené (ODCM), association loi 1901, conduit depuis 23 ans un travail de médiation culturelle sur l'ensemble de ce territoire de 15000 habitants dont les communes référentes sont Collinée, Merdrignac et Plessala. C'est à ce titre qu'il recherche pour l'année 2018-2019 **un(e) écrivain(e)-bédéiste-illustrateur(trice)** pour une résidence d'écriture de trois mois. Cette dernière se déroulera entre janvier et juin 2019. L'objectif de cette résidence d'écriture qui prendra son inspiration sur les spécificités du territoire du Pays du Mené sera de renforcer la cohérence et la complémentarité des actions culturelles répertoriées en matière de lecture sur l'ensemble du territoire concerné. La personne retenue qui aura à la fois des compétences dans le domaine du graphisme et de l'écriture devra consacrer un maximum de 50 % son temps à un travail de médiation dans 3 écoles, un collège et 3 bibliothèques. La seconde partie de sa résidence sera consacrée à sa propre création. Un logement sera mis à sa disposition permanente de janvier à mai 2019.

BRETAGNE



LE CONTEXTE

IDENTIFICATION DU TERRITOIRE DU PAYS DU MENE

Reconnu au détour des années 1960, le Pays du Mené est aujourd'hui constitué de **16** communes rurales dont 7 d'entre elles se sont regroupées en janvier 2016 au sein d'une commune nouvelle (LE MENE). C'est un territoire fortement imprégné par l'industrie agroalimentaire et l'agriculture.

Avec 460 km² de superficie, le territoire du Mené comporte 14289 habitants et **16** communes dont 3 communes de moins de 500 habitants, 11 communes entre 500 et 1500 habitants et 2 communes entre 1500 et 3000 habitants. Aux limites des départements des Côtes d'Armor, du Morbihan, et de l'île et Vilaine cette petite enclave rurale fait partie de la Communauté de Communes Loudéac Communauté Bretagne Centre dont la ville référente est Loudéac (10000 habitants). L'axe de circulation le plus important est la route Nationale 164 bis reliant la ville de Brest à celle de Rennes qui se trouve à 45 minutes de Merdrignac. Territoire relativement éloigné des centres de décision, les ressources financières des ménages sont dans la fourchette basse du département des Côtes d'Armor et de la Bretagne.

Le Mené



***Commune Nouvelle
LE MENE***

***Communauté de Communes
Hardouinaie Mené***

L'ensemble des communes du Mené a une longue histoire commune. Depuis plus de 50 ans elles œuvrent ensemble à l'identité de ce petit territoire longtemps oublié des politiques économiques, sociales et culturelles de la Bretagne . Voilà maintenant 20 ans, les communes et communautés de communes du Mené ont fait d'importants efforts pour proposer aux habitants une offre culturelle repérable (4 médiathèques, 10 relais bibliothèque, 1 cinéma, 1 école de musique, 1 salle de spectacle, 1 école de danse). Concernant l'organisation scolaire il y a 23 écoles primaires (écoles publiques et privées), 3 collèges (2 publics et 1 privé) et un lycée Horticole et commercial public. A l'exception du Lycée implanté sur la commune de Merdrignac les collèges et les écoles primaires sont de taille modeste, les établissements les plus petits fonctionnant généralement en Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI).

A l'heure ou de grands bouleversements institutionnels se préparent (le Pays du Mené a rejoint en janvier 2017 la nouvelle communauté de communes « Loudéac Communauté Bretagne Centre - 50000 habitants) les frontières bougent et depuis un an 6 communes du Pays du Mené ont fusionné en une commune nouvelle nommée **LE MENÉ**.

Les élus du pays du Mené accordent également beaucoup d'attention à ce que les projets culturels soient structurants et qu'ils gardent une forte proximité avec la population.

I. Le Mené : un territoire en Réseau d'Éducation Prioritaire.

Depuis de nombreuses années le territoire du Pays du Mené a été placé en **Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP)** puis en **Réseau d'Éducation Prioritaire (REP)**. Ces dispositifs restent aujourd'hui effectifs sur les communes limitrophes de Collinée (territoire de la commune nouvelle Le Mené) et ont pour objectifs de donner aux écoles (primaires et collèges) des moyens complémentaires afin de répondre à des difficultés d'ordre scolaire et social de leurs publics. Malgré une réelle prise de conscience des collectivités locales qui depuis une quinzaine d'années ont redynamisé le réseau des bibliothèques (construction de 4 médiathèques, réhabilitation de plusieurs bibliothèques) le territoire reste identifié comme étant en manque d'offre culturelle, le public restant éloigné de la lecture et plus largement de la culture. **Le public prioritairement concerné par le projet sera celui des jeunes (Cycle 3 primaire, collège et lycée).**

II. Quels sont les partenaires ?

Les partenaires institutionnels financiers du projet de résidence sont la **Direction Régionale des Affaires Culturelles Bretagne**, le **Conseil Départemental 22**, La **Région Bretagne** et l' **EPCI Loudéac Communauté Bretagne Centre**. Il convient d'y ajouter également plusieurs partenaires institutionnels qui ont participé largement à la réflexion du projet : la **Bibliothèque de Côtes d'Armor** et l'**Inspection Académique**, la **Direction Départementale de l'Enseignement Catholique**.

Le territoire regroupe un maillage important de structures ressources. On y retrouve les écoles, collèges et lycée, bibliothèques, médiathèques, cinéma, école de danse et salle de spectacle.

Les établissements scolaires :

Les écoles primaires :

• **ECOLE MENE OUEST** : Primaire Publique de Plessala (135 élèves) - École Primaire Publique de Saint-Gilles du Mené (59 élèves) • **ECOLE LE MENE EST** : École Maternelle Publique de Saint-Jacut du Mené (72 élèves) • École Primaire Publique de Collinée (120 élèves) • Ecole Publique de Le Gouray (157 élèves) • École Primaire Publique de Langourla (55 élèves) • École Primaire Privée de Plessala (48 élèves) • École Primaire Privée de Saint-Gouéno (58 élèves) École Privée Primaire de Langourla (18 élèves) • École Maternelle Publique de Saint-Vran (55 élèves) • École Privée Maternelle de Saint-Vran (25 élèves) • École Publique de Merdrignac (184 élèves) • École Privée de Merdrignac (130 élèves) • École Maternelle Publique de Trémoré (91 élèves) • École Privée de Trémoré (58

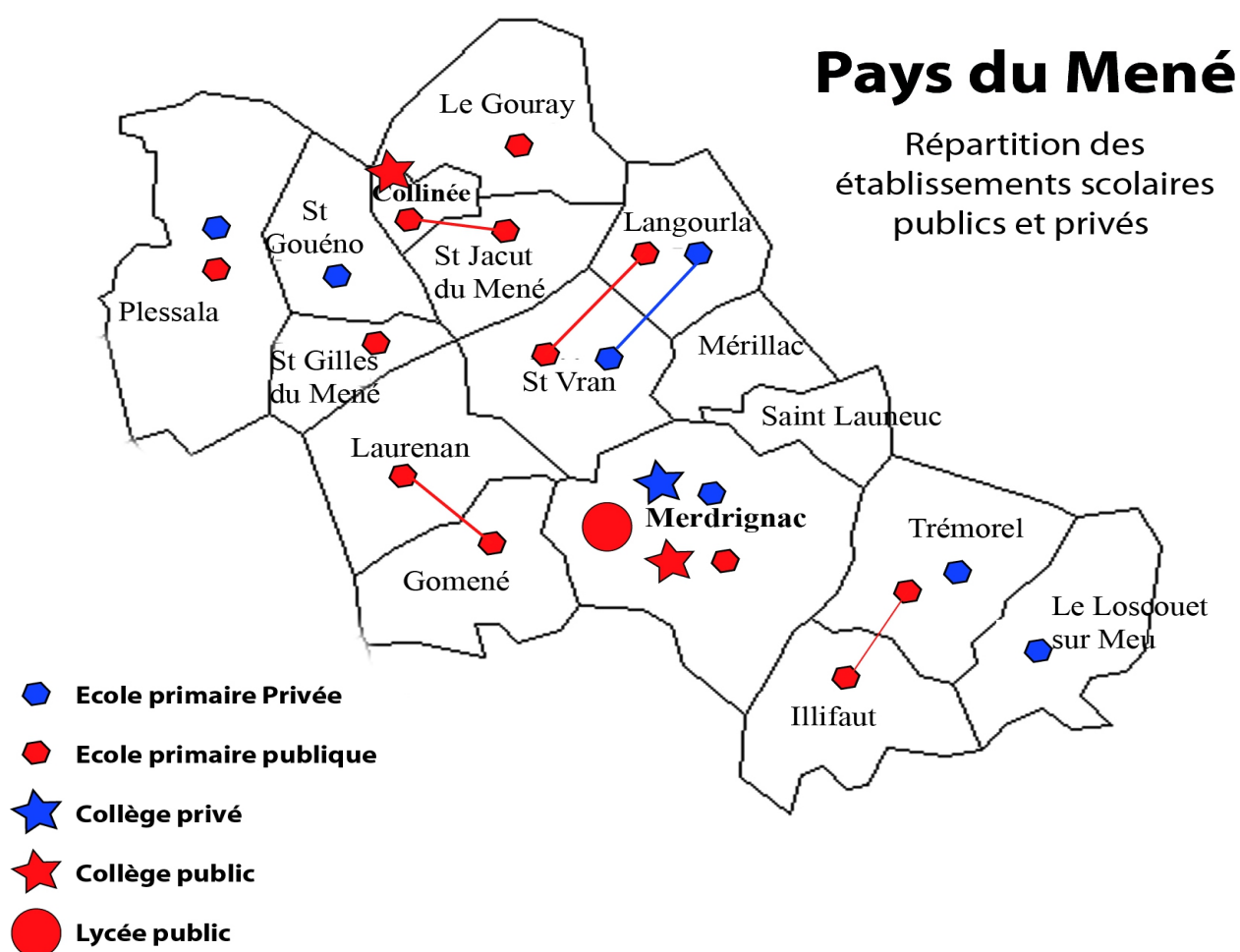
élèves) • École Primaire Publique d'Ilifaut (35 élèves) • École Privée de Le Loscouet sur Meu (36 élèves) • École Maternelle Publique de Gomené (38 élèves) • École Primaire Publique de Laurenan (67 élèves)

Les Collèges :

• Collège Public Per Jakez Hélias de Merdrignac (250 élèves) • Collège Saint Nicolas de Merdrignac (125 élèves) • Collège Public Vassarély de Collinée (130 élèves)

Le Lycée :

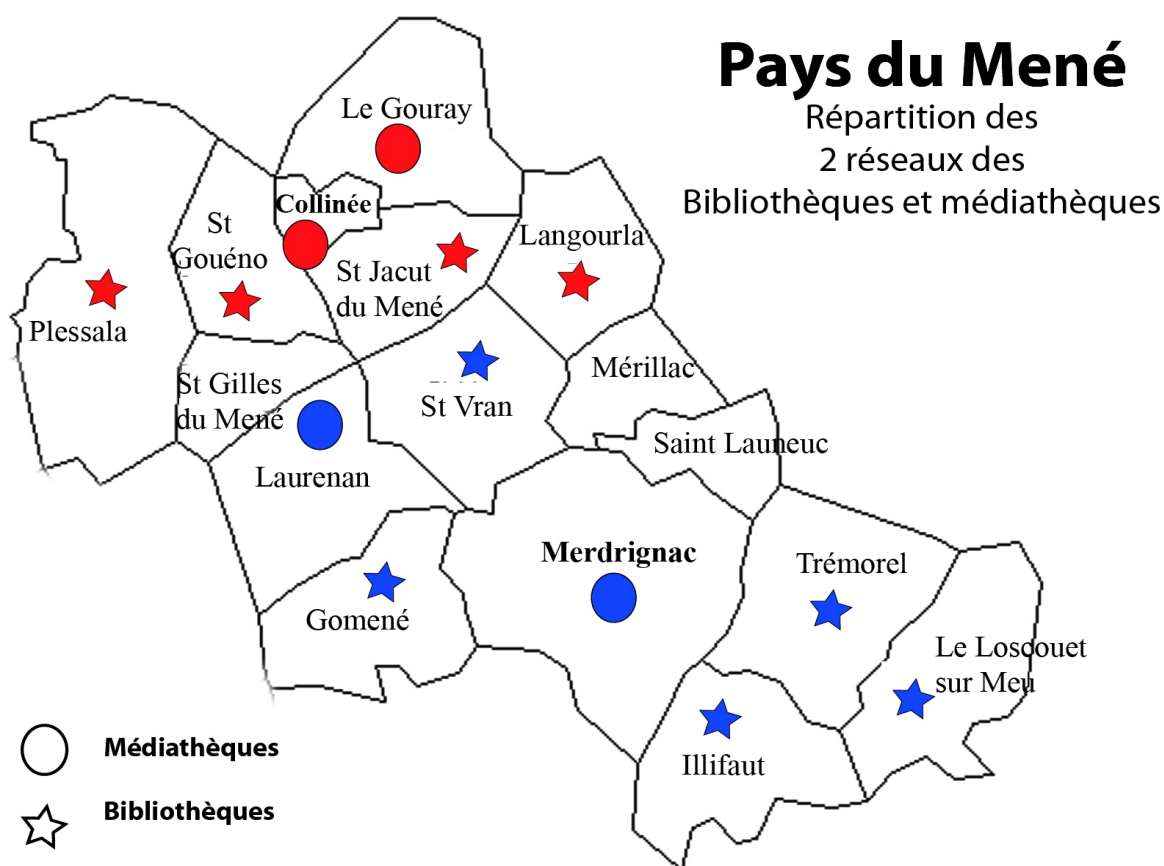
Lycée Horticole et commercial de Merdrignac (environ 500 élèves du CAP au BTS)



Les Médiathèques et Bibliothèques :

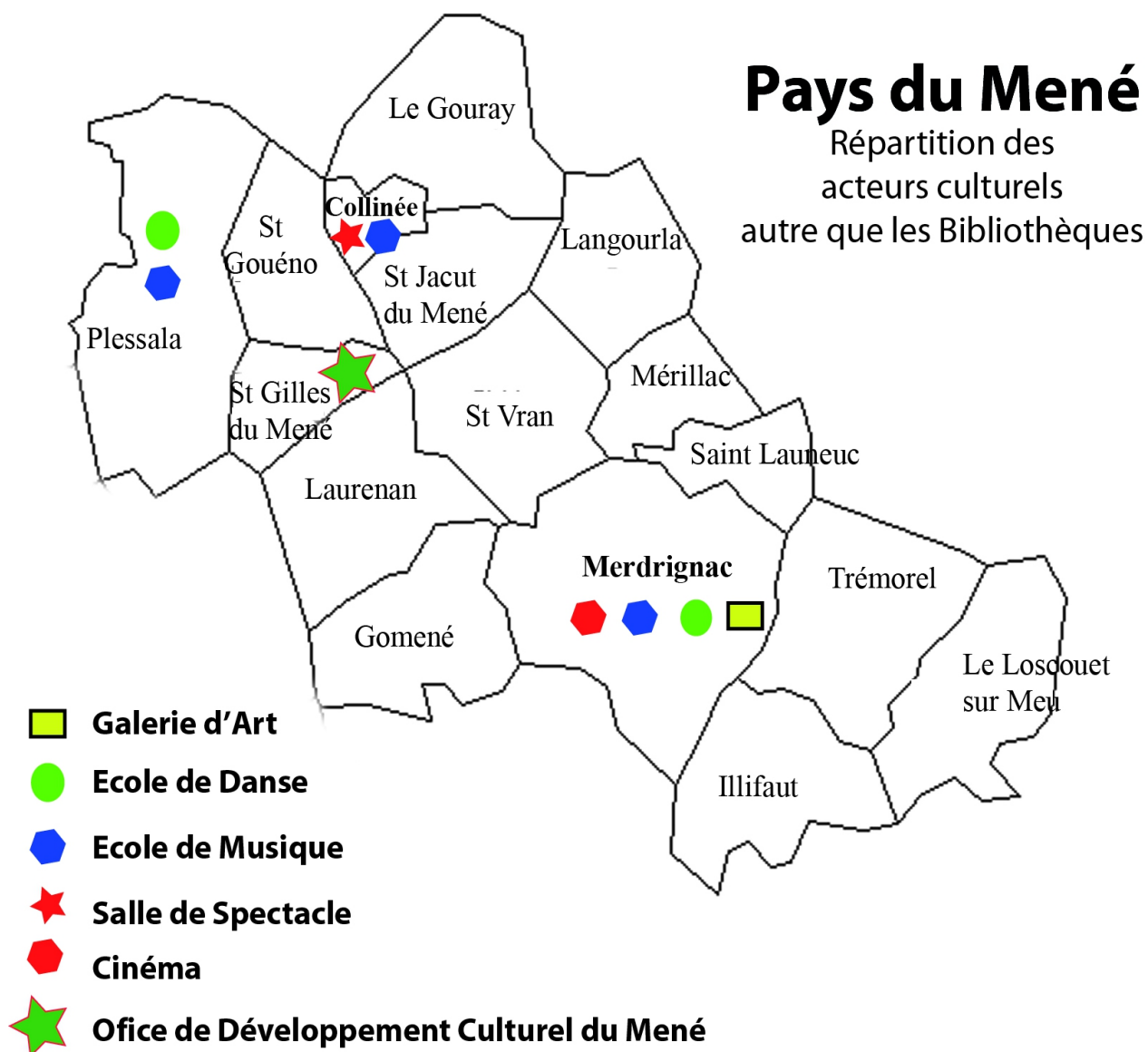
• Médiathèques de Merdrignac (3 bibliothécaires) • Médiathèque de Laurenan (1 bibliothécaire temps partiel) • Médiathèque de Collinée (1 bibliothécaire temps partiel) • Médiathèque du Gouray (1 bibliothécaire temps partiel) • Bibliothèques de Plessala (Gestion bénévole + coordinatrice de réseau) • Bibliothèque de Saint Gouéno (Gestion bénévole + coordinatrice de réseau*) • Bibliothèque de Saint Gilles du Mené (Gestion bénévole + coordinatrice de réseau*) • Bibliothèque de Saint Jacut du Mené (Gestion bénévole + coordinatrice de réseau*) • Bibliothèque de Langourla (Gestion bénévole + coordinatrice de réseau*) • Bibliothèque de Saint-Vran (Gestion bénévole + coordinatrice de réseau*) • Bibliothèque de Gomené (Gestion bénévole + coordinatrice de réseau*) • Bibliothèque d'Ilifaut (Gestion bénévole + coordinatrice de réseau*) • Bibliothèque de Le Loscouet sur Meu (Gestion bénévole + coordinatrice de réseau*) • Bibliothèque de Trémoré (Gestion bénévole + coordinatrice de réseau*)

** Sur l'ensemble du territoire du pays du Mené il y a 2 animatrices de réseau lecture. L'une se trouve être salariée de la commune nouvelle LE MENE et l'autre dépend de la nouvelle communauté de communes Loudéac Communauté Bretagne Centre.*



Autres partenaires

- La salle culturelle Mosaïque de LE MENE-Collinée. • École de danse de Plessala • École de danse de Merdrignac
- La galerie d'art du groupe scolaire Le Petit Prince • Le Cinéma de Merdrignac • École de Musique Intercommunale du Mené (EMIM) • l'Office de Développement Culturel du Mené (ODCM).



III Les enjeux et les objectifs de la résidence d'écrivain sont les suivants :

a. Une résidence inscrite dans une démarche de projet.

L'objectif de cette résidence sera de sensibiliser la population du territoire et plus particulièrement des groupes ciblés (scolaires, personnes en situation d'insertion sociale et professionnelle, apprenants en situation d'illettrisme, etc.) de découvrir et de désacraliser le processus de création littéraire. L'auteur s'attachera plus précisément à donner ou redonner le goût de lire et le plaisir d'écrire auprès des jeunes peu familiarisés avec l'écriture de textes littéraires.

La résidence, d'une durée de 3 mois (13 semaines), se déroulera essentiellement sur le premier semestre 2019 (15 janvier-31 mai). Elle sera le temps fort d'un projet qui mobilisera nombre d'acteurs culturels du territoire du Mené sur l'ensemble de l'année scolaire 2018-2019 (écoles primaires, collèges et lycée, bibliothèques, cinéma, salle culturelle, acteurs du monde associatif, ...).

b. Démythifier le livre et l'écrivain auprès du jeune public (9 - 18 ans) :

Le projet de résidence d'auteur du Contrat de Territoire Lecture « **Écritures Vagabondes** » pour l'année 2018-2019 s'articulera en 4 parties distinctes et complémentaires :

- **Un temps de création personnelle** (6 semaines) pendant lequel l'écrivain, immergé dans le Pays du Mené, se nourrira des spécificités du territoire ; la forme de la création littéraire sera à définir conjointement en fin de saison 2018-2019 en fonction du projet d'écriture de l'auteur(e)-bédéiste en résidence et des attentes des porteurs de projet.
- **Un temps de médiation privilégié** (6 semaines) entre l'auteur(e)-bédéiste en résidence avec des établissements scolaires(4) et des bibliothèques(3) .
- **Des temps d'animation, indépendantes de la résidence elle-même**, seront menés en amont, pendant et en aval de la résidence par les différents partenaires du projet de Contrat de Territoire Lecture. Ces derniers devront être en adéquation avec la thématique du projet qui pour l'année 2018-2019 portera « **Dessins, écriture et oralité** ».
- **Un temps fort de restitution** de l'ensemble des actions conduites autour du projet de la résidence d'écrivain et plus largement du Projet de Territoire Lecture sera à prévoir sur la période mai-juin 2019.

QUEL TYPE DE RESIDENCE D'ECRIVAIN ?

I. Une résidence en deux temps

La résidence consistera en la présence d'un(e) écrivain(e)-bédéiste sur le territoire du Mené sur une période de 90 jours (3 mois) soit une semaine courant octobre 2018 et 12 semaines entre janvier et juin 2019. Cette résidence s'articulera autour du thème « **dessins, écriture et oralité** » le tout dans une approche contemporaine.

Sur cette période de résidence, la personne retenue devra réserver une partie de son temps à des rencontres privilégiées de médiation avec quelques établissements scolaires et bibliothèques (40 jours maximum). Ces rencontres, concertées en amont avec l'écrivain, seront autant d'occasions de sensibiliser le public de jeunes (entre 9 ans et 18 ans) à l'écriture, la lecture et l'oralité. Elles reposeront sur un accord préalable entre l'écrivain, les établissements concernés et l'opérateur coordinateur.

L'organisation de ces rencontres sera orchestrée par l'Office de Développement Culturel du Mené, partenaire coordinateur du Projet Territoire Lecture et de la résidence qui fera l'objet de réunions de coordination avec les référents des structures retenues et l'écrivain en résidence. Elles s'échelonneront sur les trois mois de la résidence.

Il est important de prendre en compte le fait que ces rencontres ne se confondent nullement avec la période de création elle-même. Le temps réservé à cette dernière (d'une durée minimale de 50 jours) fera l'objet d'une restitution en fin de résidence. La forme de cette restitution reste à définir avec l'auteur. Ce temps de restitution, prévu sur la période fin mai -début juin 2019 sera l'occasion de donner à voir et à partager la réalisation de l'auteur et les différentes créations des partenaires du projet global (écoles, bibliothèques, ...). Le projet de Contrat Territoire Lecture arrivant à sa dernière année il sera prévu de prévoir un espace rappelant les deux premières résidences (Brigitte Moucchel et Isabelle Pandazopoulos).

II. Les publics concernés

Publics cible : les jeunes 9 / 18 ans – enfants et famille. Si le public jeune demeure le cœur de cible du projet de résidence, l'appropriation de la lecture doit être pensée, collectivement, pour le bénéfice de toute la population du territoire.

Le projet de résidence et l'ensemble des actions gravitant autour de ce temps fort doivent permettre de sensibiliser l'entourage familial des enfants à la lecture et plus largement l'ensemble des publics du territoire. Les enfants et adolescents, accompagnés par les professionnels ou leurs référents (enseignants, artistes, éducateurs, professionnels du livre, etc. ...) constituent ainsi une réelle force d'entraînement pour leur entourage (famille, voisins, amis, ...).

L'auteur et les partenaires privilégiés des temps de médiation (écoles, collège et médiathèques) devront pouvoir proposer des projets adaptés aux différents publics (9-11 ans, 12-15 ans, 16-18 ans).

Les équipements culturels de lecture publique du Mené s'inscrivent dans une logique de réseau animé par plusieurs professionnelles dont deux animatrices de réseaux lecture. Il en est de même pour les établissements scolaires dont plusieurs sont en Regroupements Pédagogiques et sont soutenus par deux animateurs de réseau.

Les partenaires mentionnées pages 5,6,7 et 8 sont, sans être exhaustifs et à des niveaux d'implication variables, ceux du projet de Contrat de Territoire Lecture et de la résidence d'écrivain 2018-2019.

LA RÉSIDENCE : MODE D'EMPLOI

I. Les valeurs de la résidence.

Cette troisième résidence d'écrivain proposée sur le territoire du Mené a pour objectifs :

- De contribuer à sensibiliser les jeunes à la lecture et à l'écriture en utilisant l'art graphique (dessin).
- De démythifier le livre et l'écrivain auprès du jeune public
- de faire découvrir les valeurs artistiques et culturelles du livre près du public concerné. (L'objectif étant de permettre aux enfants et aux jeunes de se constituer un parcours d'éducation artistique et culturel cohérent). Au-delà des enfants et des jeunes, le projet pourra toucher l'ensemble de la population locale.
- De renforcer la cohérence et la complémentarité des politiques culturelles du territoire.

II. Les étapes de la résidence.

a. Un temps de création libre.

La résidence, d'une durée de 13 semaines (3 mois), se déroulera de la façon suivante : 1 semaine de découverte du territoire début octobre 2018 puis 12 semaines sur la période janvier 2019-juin 2019. Sur cette période l'auteur consacrera un minimum de 40 jours à son projet d'écriture. Ce dernier donnera lieu à une restitution qui sera présentée lors d'un temps fort prévu fin mai – début juin 2019. Cette création trouvera son inspiration dans les spécificités du territoire du Pays du Mené et de ses habitants. Elle devra trouver un écho auprès des jeunes (9 ans à 18 ans).

b. Un temps de rencontres-médiation privilégiées.

Durant la période de résidence l'écrivain devra consacrer un temps pour des rencontres privilégiées avec des écoles, des établissements scolaires du 2nd degré et des bibliothèques du territoire. Ces temps de rencontres (temps d'intervention, préparation, déplacement) s'étaleront sur l'ensemble du temps de la résidence et ne dépasseront pas 40 jours. A partir du projet porté par l'artiste, les établissements concernés (1 collège, 3 écoles, 3 bibliothèques) seront identifiés et transmis à l'auteur retenu en mai 2018.

L'Office de Développement Culturel du Mené, structure chargée de l'ensemble de la coordination du Projet de Territoire Lecture, en association avec le comité de pilotage, s'assurera de la bonne structuration du projet global afin de permettre aux partenaires d'intégrer au mieux le projet de résidence dans leurs propres programmes pédagogiques. Cette phase conduira l'auteur à accompagner ces derniers dans leurs projets artistiques spécifiques. Il apportera ainsi son regard et sa sensibilité de professionnel, aidant les jeunes et leurs responsables dans leurs démarches.

Les réalisations prendront des formes variées et complémentaires. Une attention toute particulière sera donnée aux projets favorisant le croisement des disciplines artistiques (Conte, lecture, chants, arts plastiques, théâtre, danse,...), des partenaires et des publics. Elles feront également l'objet d'une restitution collective dans le même temps que celle de l'écrivain (fin mai début juin 2019).

c. Quelle organisation pour les rencontres écrivain-partenaires ?

L'écrivain(e)-bédéiste en résidence et les partenaires auront la liberté de définir, en fonction des projets des uns et des autres, la fréquence de leurs rencontres. La fréquence et la durée des rencontres devront être précisées avant le début de la résidence. Toutefois l'ensemble du temps de médiation de l'auteur(e)-bédéiste en résidence ne devra pas excéder 6 semaines.

Ces données « quantitatives » étant un repère, il conviendra, en lien avec l'Office de Développement Culturel du Mené, d'adapter cette organisation en fonction de la réalité du terrain. Les temps de rencontre s'organiseront sur l'ensemble de la période des 13 semaines de résidence de l'auteur.

Les rencontres-médiation entre l'auteur(e)-bédéiste et les partenaires

Ces dernières seront conçues en prenant en compte les projets des établissements (scolaires et bibliothèques). Les projets devront cependant être obligatoirement en lien avec la thématique retenue pour l'année 2017-2018 à savoir « **dessins, écriture et oralité** »). Ils devront également tenir compte des spécificités de l'écrivain(e)-bédéiste en résidence.

La restitution finale du projet de résidence.

Un temps fort clôturera la saison 2018-2019. Il témoignera de la résidence de l'intervenant(e) retenu mais également de toutes les créations artistiques des différents ateliers conduits en amont, pendant et en aval de la résidence. Il sera possible de prévoir lors de la restitution, une alternance des différentes productions artistiques ou au contraire, d'imaginer une forme rassemblant ensemble tous les participants. Le lieu et la date précise de cette restitution restent à déterminer ultérieurement. Sera également prévu un rappel des deux précédentes résidences.

Le statut de l'œuvre.

En application de l'article L. 111-1 du code de la propriété intellectuelle (CPI), la création artistique de l'auteur(e) et ses éventuelles cessions feront l'objet de précisions dans la convention qui sera établie entre l'auteur(e) et l'Office de Développement Culturel du Mené, structure coordinatrice du Contrat de Territoire Lecture et de la la résidence d'auteur(e).

d. Le calendrier prévisionnel de la résidence :

Semaine du 12 mars 2018 :	Lancement de l'appel à candidatures
11 avril 2018 :	sélection des candidat(e)s à auditionner
20 avril :	Audition des candidat(e)s et sélection de la personne retenue.
10 juin 2017 :	invitation de la personne retenue au temps fort concluant la première résidence d'auteur sur le territoire du Mené
Octobre 2017 :	première semaine de résidence et d'immersion de l'auteur retenu (découverte du territoire et des partenaires des temps de médiation).
Entre janvier et juin 2018 :	Période principale de la résidence
Fin mai, début juin 2018 :	Période finale de la résidence avec valorisation des créations avec un temps fort de restitution.

LE CADRE JURIDIQUE

Une convention bi-partite de résidence spécifiant les engagements de l'écrivain en résidence et ceux de l'Office de Développement Culturel du Mené en charge du pilotage de la résidence sera définie et signée avant le début de la résidence.

LES CONDITIONS FINANCIÈRES

La rémunération pour cette résidence sera de 2500 € brut par mois soit 7500 € brut pour l'ensemble du temps de résidence.

MOYENS MIS À DISPOSITION :

I. Le logement :

L'hébergement sera pris en charge par l'Office de Développement Culturel du Mené. Ce logement offrira les conditions propices à la création (lieu calme et indépendance). Ce lieu offrira par ailleurs les éléments de confort de la vie quotidienne (chauffage, électricité, cuisine équipée, chambre, salle de bain, toilettes, internet...).

II. Transport et restauration

Transport

Le territoire du Mené étant en zone rurale l'auteur en résidence devra avoir son propre moyen de transport à disposition (voiture, moto). Les frais de déplacement sur l'ensemble du territoire du Pays du Mené seront à la charge de l'Office de Développement culturel du Mené. Ils se feront sur la base fiscale avec justificatifs avec un plafond de 500 km /mois.

Il est convenu que la personne en résidence bénéficiera d'une prise en charge de ces déplacements domicile – résidence de la façon suivante :

- Prise en compte d'un forfait d'un déplacement **domicile-lieu de résidence** sur la première semaine de prise de contact avec le territoire (octobre 2017). Ce forfait sera plafonné à 100 € A/R. Les déplacements autres que par voiture se feront sur justificatifs (car, train, covoiturage, ...)
- Prise en compte d'un forfait de **trois déplacements domicile-lieu de résidence** sur le temps de résidence prévu entre janvier 2018 et juin 2018 . Ce forfait sera plafonné à 100 € A/R. Les déplacements autres que par voiture se feront sur justificatifs (car, train, covoiturage, ...)
- Un forfait A/R pour un temps de restitution prévu en fin de résidence. Ce forfait sera plafonné à 100 € A/R. Les déplacements autres que par voiture se feront sur justificatifs (car, train, covoiturage, ...)
- Dans l'éventualité souhaité ou la personne retenue vienne à la restitution du 26 mai 2018 un remboursement de déplacement se fera sur la base forfaitaire de 100 €.

COMMENT CANDIDATER ?

Il est donc recherché, en vue de cette dernière année du Contrat de Territoire Lecture sur le Pays du Mené un(e) postulant(e) pour une résidence d'écrivain. Cette personne devra être en mesure de s'impliquer pleinement et sur une période de trois mois dans ce projet de résidence. Elle sera également en mesure de s'impliquer, à partir de ses compétences, dans des projets pédagogiques conduits auprès de jeunes scolaires mais également du public jeune des bibliothèques-médiathèques.

La personne retenue sera appelée à résider sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission à laquelle elle aura postulé. Elle devra être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

Le rétro planning de l'appel à candidature :

- Lancement de l'offre de candidature :Vendredi 16 mars 2018
- Date limite de candidature :27 mai 2018
- Pré-sélection des candidat(e)s :fin mai 2018
- Communication de la présélection aux candidat(e)s retenu(e)s : . 4 juin 2018
- Audition des candidat(e)s :entre le 11 et 19 juin 2018 (après-midi)
- Choix de l'écrivain(e)-bénéficiaire :20 mai 2018
- Découverte du territoire et signature convention (1 semaine) : ...Octobre 2018
- Temps principal de la résidence (12 semaines).....entre janvier mai 2019

II. Les critères de sélection

Le comité technique de pilotage veillera à sélectionner les candidatures les plus conformes au présent cahier des charges et les candidats présentant les capacités et la motivation les plus grandes à s'engager dans le projet de résidence.

Critères spécifiques de l'auteur(e) :

- être auteur(e) de bandes dessinées, dessinateur(trice), conteur(euse), poète, romancier(ière) et plus généralement écrivain(e) se situant lors de sa résidence dans une perspective de création de livre, de nouvelles ou toutes autres formes d'écriture.
- L'auteur(e) devra déjà avoir été édité sous format papier, hors auto-édition ou édition à compte d'auteur par une maison d'édition ayant déjà publié plus de 3 auteurs différents, ou dans le cadre d'une revue en diffusion payante et au tirage minimum de 300 exemplaires, disposant d'un numéro ISBN

III. Les éléments à fournir

- Un écrit faisant état notamment des expériences de médiation, de rapport aux publics jeunes.
- Une lettre de motivation faisant état de la bonne compréhension du cahier des charges et donc de l'esprit et des attendus de la résidence.
- Une liste des œuvres publiées et disponibles à des fins de diffusion dans les différentes bibliothèques, médiathèques et établissements scolaires du territoire de la résidence.
- La fiche administrative jointe en annexe avec les pièces demandées

BARÈME KILOMÉTRIQUE POUR VOITURES

CV	De 0 à 5 000 Kms
3	0,410 x km
4	0,493 x km
5	0,543 x km
6	0,568 x km
plus de 7	0,595 x km

BARÈME KILOMÉTRIQUE POUR MOTOS (> 50 CM3)

CV	De 0 à 3 000 Kms
1 ou 2	0,338 x km
3, 4 ou 5	0,400 x km
plus de 5	0,518 x km

* Les candidat(e)s retenus pour l'entretien d'embauche recevront, sur présentation d'un justificatif, un défraiement forfaitaire maximum de 75 €

Restauration :

L'Office de Développement culturel du Mené prendra à sa charge les frais de restauration journaliers lorsque l'auteur ne sera pas prise en charge par les partenaires des temps de médiation (sur la période de médiation).

* 15 € par jour.

III. Personne contact suivant le projet de Territoire Lecture

L'Office de Développement Culturel du Mené en charge de l'ensemble de la coordination du Projet de Territoire Lecture mettra, en la personne de son animateur Denis Rocaboy, les ressources humaines nécessaires au bon déroulement de la résidence d'écrivain. Elle sera la personne référente permettant à l'auteur en résidence d'avoir une rapide intégration dans son lieu temporaire de résidence.

Pour toutes questions c'est vers elle que devront se tourner les candidat(e)s souhaitant postuler.

Denis Rocaboy,

Office de Développement Culturel du Mené
La Chapelle – Mairie de Saint Jacut du Mené
22330 LE MENE

Portable : 0674 387 075

mail : Odcml.residenceCTL@gmail.com / odcm.mene@gmail.com

ANNEXE 2

Fiche Administrative

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

.....

Téléphone :

Email :

N° de Sécurité sociale :

Renseignements professionnels :

Numéro de Siret :

Numéro AGESEA :

Attestation validité annuelle AGESEA

Une photocopie de son permis de conduire

Attestation de responsabilité civil.

Photocopie de la carte grise

Un RIB afin de pouvoir vous rembourser, le cas échéant, vos frais de transport.